

R.P. 155

VELLE SÉRIE — N° 14

13^e Année — 16 Juillet 1908



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME



SOMMAIRE :

POUR UNE DICTATURE :

- | | | |
|----------------------|---|--|
| GEORGES VALOIS et | { | <i>Enquête sur la monarchie et la classe</i> |
| G. DEHERME. | | <i>ouvrière.</i> |
| G. DEHERME. | | <i>Réponse à M. Georges Valois.</i> |
| ANTOINE BAUMANN. . | | <i>Lettre d'un positiviste royaliste.</i> |
| G. DEHERME. | | <i>Réponse à M. A. Baumann.</i> |
| DR AUDIFFRENT. . . . | | <i>Lettre d'un positiviste républicain.</i> |
| G. DEHERME. | | <i>Réponse à M. le Dr Audiffrent.</i> |
| PAR TOUS | | <i>Revue des Opinions, des Faits et des Idées.</i> |
| G. DEHERME. | | <i>Les Livres qui font penser.</i> |

Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
MARCEL RIVIÈRE

10, rue Jacob, 30 — (6^e Arrond.)

Bibliothèque Maison de l'Orient



125713

LA
Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

ABONNEMENT : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

*Adresser toutes les communications concernant
la Rédaction et l'Administration à*

M. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var)

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — L'Union Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

*Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.
Etranger, 6 fr.*

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

Directeur : **A. GALLOIS**

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées



Pour une dictature

Je reproduis l'article ci-dessous de la Revue critique des Idées et des Livres, intéressante publication fondée récemment et dirigée par un prolétaire syndiqué royaliste, M. Georges Valois. Je le fais suivre de ma réponse à M. Georges Valois, de deux lettres de MM. A. Baumann et le docteur Audiffrent qui se rapportent au même sujet et de mes brèves réponses à ces deux lettres.

G. D.

ENQUÊTE SUR LA MONARCHIE ET LA CLASSE OUVRIÈRE (1)

M. GEORGES DEHERME
Fondateur de la *Coopération des Idées*.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous avons vu réapparaître, au 1^{er} janvier de cette année

(1) Extrait de la *Revue critique des Idées et des Livres*, du 10 juin 1908, n° 4 (Nouvelle Librairie nationale, 85, rue de Rennes).

1908, le cahier vert où, pour la satisfaction des personnes qui aiment les sentiments nobles et les belles pensées, M. Georges Deherme a pesé avec sérénité, pendant douze ans, les événements, les hommes et les idées.

Il y a beaucoup plus que de la curiosité dans le sentiment qui nous porte à suivre avec un intérêt constant la vie intellectuelle de M. Deherme. Dans le désordre de notre temps, elle nous est apparue naguère comme une marche vers l'ordre. Insensiblement, par étapes qu'un instinct sûr mesurait très sagement, M. Deherme a conduit de nombreux jeunes hommes de ma génération de la barbarie anarchique aux frontières de la civilisation. Je n'exagérerai rien en disant que M. Deherme éveilla un très grand espoir. Un instant, on put croire qu'il allait résoudre ce problème insoluble, qui est à la vie politique ce qu'est à la mécanique le mouvement perpétuel, je veux dire l'organisation de la démocratie. Les philosophes qu'entretient la République surent tirer un excellent parti de ce mouvement, avec prudence, pourtant, — car lorsque l'on parle d'organisation, les républicains entendent toujours « réaction », et l'insistance que M. Deherme apportait à entretenir ses auditeurs de l'ordre, de la science et de la raison les mettait en défiance. Il n'en restait pas moins alors (c'est vers 1898) que M. Deherme offrait un bel exemple de civisme républicain. Il était comme une incarnation de la démocratie ayant atteint la perfection de son éducation. M. Deherme était un argument vivant à opposer aux sinistres prédictions des « réactionnaires » : il était enfin démontré que, dans la pleine liberté, le peuple s'attachait à la raison et à la vertu. Les républicains triomphaient. C'était beau. Je me

rappelle notre enthousiasme; nous regardions l'U. P. du faubourg Saint-Antoine comme une église. Et mille églises semblables surgissaient du sol français, où des prolétaires anarchistes fraternisaient avec des démocrates millionnaires. C'était la paix sociale.

Cela aurait peut-être pu durer si l'intelligence de M. Deherme avait été brusquement arrêtée dans son développement à cette heure qui fut glorieuse pour l'enseignement démocratique. Mais M. Deherme n'avait pas quitté l'anarchie sociale pour se tenir longtemps dans l'anarchie politique, et il n'était pas homme à limiter sa réaction. Il était à peine devenu l'espoir de la démocratie qu'il en devint le scandale. Il parla du suffrage universel sans respect et du parlementarisme avec mépris. Il concevait sa tâche comme civilisatrice; il se rendit compte que la « pourriture parlementaire » corrompait toutes les forces de la civilisation. Il le dit sans ménagements. Et, dès lors, les républicains, qui vivent de cette pourriture parlementaire, s'éloignèrent, mais silencieusement, afin de ne point attirer l'attention sur ce scandale: la démocratie reniée par un de ses enfants. Aucune parole ne fut prononcée; aucune excommunication lancée contre cet hérétique. On pouvait croire, et l'on entretint, je crois, M. Deherme dans cette opinion, que rien n'était changé. Mais, en vérité, on faisait le silence et le vide autour d'une personnalité qui devenait menaçante. On le vit bien lorsqu'un demi-juif millionnaire entreprit de déposséder M. Deherme de son œuvre même. (Avec quelles complicités? M. Deherme le sait peut-être aujourd'hui.) Contre la démoralisation que tentait cette individu, M. Deherme essaya de rallier ceux qu'il croyait être ses amis. Ils répondirent: « Nous ne pouvons prendre parti. » Les bons

apôtres ! Eux qui dans le même temps servaient le parti juif ! Ils avaient pris parti secrètement, — pour Barabas.

M. Deherme demeura seul, et fut très légalement dépossédé de son œuvre. Je ne crois pas que ce fut cette dépossession matérielle qui l'attrista le plus : il me semble que ce fut surtout la dépossession morale qui s'était accomplie déjà, et les moyens qui avaient été mis en œuvre. Avec ses poignées de main de bon garçon riche et « pas fier », avec sa réputation d'esthète, avec ses boissons, son château et tout son luxe, l'autre avait gagné tous ces prolétaires que Deherme avait cru grouper pour le service de la raison. C'était l'insolent triomphe de l'or.

L'expérience fut dure pour Deherme ; elle le fut également pour tous ses vrais amis, c'est-à-dire pour tous ceux qui regardaient *la Coopération des idées* non comme un Tammany intellectuel, mais comme une source profonde de directions morales. Mais elle fut non moins profitable. Je sais dix personnes qu'elle détacha définitivement de la démocratie.

M. Deherme n'était heureusement pas homme à se laisser abattre. Si, en mai 1907, il s'avoua vaincu, ce fut pour annoncer qu'il reprendrait avec de nouveaux concours la lutte contre la démagogie. Il l'a reprise. C'est de quoi nous nous réjouissons. Son désintéressement parfait, sa haute loyauté lui ont donné le pouvoir de lier et de délier certaines âmes ; dans cette incohérence où vivent ceux qui ont oublié les traditions ou ne les ont point connues, il est un guide sûr, et librement choisi, pour mille âmes qui attendent ses paroles. Nous aimons celles par lesquelles il a marqué son retour : « ordre et progrès », c'est toujours son inspiration ; mais les moyens ? Des

figures énergiques hantent aujourd'hui les rêves de M. Deherme. Cromwell? « On pourrait peut-être, écrivait-il récemment, se contenter d'un Monk sans Cromwell. »

Et voici sa réponse à notre lettre (1) :

Monsieur,

S'il n'y avait, en effet, que la République parlementaire et la Monarchie traditionnelle, je serais des vôtres. Qui donc, n'étant pas de la clientèle à la curée, pourrait hésiter entre le système qui nous donnait les Henri IV, les Sully, les Colbert, qui ont fait la France en la glorifiant, et le gâchis nidoreux qui produit les Wilson, les Baïhaut, les Eliez-Evrard, qui la ruinent en la déshonorant?

Mais, vous l'oubliez, la République n'est pas nécessairement parlementaire. Auguste Comte en souhaitait une autre, et là encore je suis avec le Maître positiviste.

Pour répondre congrûment à vos questions, il me

(1) Cette lettre posait les questions suivantes :

- 1° La République est-elle un bien pour la classe ouvrière ?
- 2° Les progrès du syndicalisme sont-ils favorisés par le régime républicain ?
- 3° Le régime syndical peut-il coexister avec le régime parlementaire ?
- 4° Sinon, quelle solution espérez-vous ? La Révolution sociale ou le Roi ? L'Anarchie ou la Monarchie ?
- 5° Les républiques ouvrières (c'est-à-dire la classe ouvrière organisée) trouveront-elles leur bénéfice à renouer l'antique alliance des communes et du Roi faite jadis contre les brigands et quelques féodaux indisciplinés, et qui doit se renouer aujourd'hui contre les politiciens et les exploités ?
- 6° Comment concevez-vous l'organisation ouvrière dans le régime royal appliqué au monde moderne, la constitution traditionnelle de la monarchie française étant, nous vous le rappelons, une réunion de corps formés spontanément, hors de toute ingérence de l'État ?

faut donc préciser quelques points et, au préalable, souligner qu'il s'agit de « République parlementaire » quand vous ne parlez que de « République ».

1° La République parlementaire est le pire des gouvernements pour la classe ouvrière, puisque c'est celui de tous les parasitismes. Le travail n'est fécond et heureux que dans l'ordre. Il n'y a pas de catégorie sociale qui, en fin de compte, ait plus à souffrir du désordre que celle des travailleurs. Le parasitisme éclôt dans l'anarchie, et pour prospérer il l'entretient et la développe. C'est là, au fond, le moteur, tout le mystère du mécanisme parlementaire.

2° Le régime républicain parlementaire ne peut sincèrement favoriser les progrès du syndicalisme, puisque le syndicat est un groupement de forces positives, une organisation, et que les forces positives, l'organisation, combattent et excluent le parasitisme. Les politiciens le reconnaissent eux-mêmes quand il proclament que leur régime ne saurait supporter aucun État dans l'État, ce qui veut dire, si l'on s'entend, aucune action positive d'ordre contre les puissances de corruption.

La grande révolution bourgeoise, purement négatrice, a libéré les riches de tous leurs devoirs et retiré aux prolétaires toutes leurs garanties. Depuis, il n'y a plus de lien, et donc plus de société. L'or a toutes licences, — et il en use. Le prolétaire n'a aucun recours contre la plus exécrable des tyrannies. Son bulletin de vote est une énorme mystification, puisqu'il ne saurait lui servir qu'à consacrer sa misère, et à l'accroître. Le prolétaire n'est une force que pour l'organisation, car, producteur, il ne peut être qu'une puissance d'ordre. Et voilà pourquoi la Révolution a interdit les corporations et les coalitions ouvrières.

Depuis, tous les gouvernants du siècle, — et même les rois, Monsieur, — ont tenu bon pour maintenir le prolétariat dispersé et, conséquemment, hors la cité. Et si, en 1884, on a pourtant reconnu l'existence légale des syndicats, c'est que ceux-ci, par l'action directe, l'audace du fait, avaient déjà imposé leur existence réelle. Waldeck-Rousseau, en paraissant prendre la tête du mouvement, se proposait de le canaliser et de le dériver vers le réservoir sans fond de la place Beauvau. M. Barberet l'aida avec toute la prudence d'un fonctionnaire. Pour habile que fût ce coup, et si bien conduit, il échoua piteusement. Le bon sens prolétarien déjoua ces subtiles combinaisons. Il en déjoua d'autres. Maintenant, on va peut-être employer la poigne, ultima ratio...

3° *Je ne crois donc pas que le syndicat, non plus qu'aucune autre organisation sociale, puisse coexister avec le parlementarisme. Il faut que l'un des deux principes, celui d'organisation ou celui de dissolution, absorbe l'autre. Tant qu'il sera possible qu'un Briand devienne ministre par les procédés qu'on sait, la démagogie surgira toujours spontanément des organisations ouvrières, pour les détourner de leurs fins, de leurs fonctions essentielles, et par là les désagréger.*

4° *Entre la Révolution sociale et le Roi, l'Anarchie et la Monarchie, je vous l'ai dit, j'entrevois d'autres solutions, — ne serait-ce que celle de la République positiviste. Là-dessus, il n'y a que les événements qui puissent nous mettre d'accord. Pour moi, je ne puis accepter de limiter les possibilités de salut.*

5° *Les républiques ouvrières, comme vous dites bien, en parlant du prolétariat organisé, reconnaî-*

tront qu'elles ont avantage à constituer une dictature qui les reliera, qui fera converger toutes les énergies de la nation et fera rendre gorge aux politiciens et aux financiers. Mais ce dictateur sera-t-il le Roi ? Cela dépend beaucoup plus du prétendant lui-même et des conjonctures que de nos désirs.

Républicain positiviste, socialiste organique, personnellement, je n'ai aucune prévention contre le Roi, président traditionnel de toutes les républiques françaises. — Je n'en puis avoir que contre les émigrés qu'il ramènerait à sa suite et qui, n'ayant rien appris ni rien oublié, nous rappelleraient trop l'ineffable racaille politicienne que nous aurions chassée. On a vu ça, de 1815 à 1830.

6° Sous une dictature d'ordre, royale ou républicaine, établie par transmission de sang comme vous le voulez ou par transmission sociocratique comme le proposait Auguste Comte, le peuple reconstituerait peu à peu tous les organes essentiels d'une société humaine. D'abord la famille, cellule initiale ; puis les organes économiques : corporations, coopérations, mutualités, etc. ; enfin les organes politiques subordonnés, les communes, les provinces. Toutes les activités s'organiseraient ; la vie se répandrait partout, et les libertés, les justices s'épanouiraient, non plus dans les discours, mais dans les faits. Les universités provinciales, les universités populaires feraient rayonner et pénétrer l'art et l'intelligence dans tous le pays et à tous les étages sociaux. N'est-ce point la vraie démocratie ? Chacun vit pleinement, et au grand jour. Chaque volonté concourt dans sa mesure et chaque faculté a son meilleur emploi. Le prolétariat est enfin incorporé à la société.

G. DEHERME.

M. Deherme ne nous oppose pas, comme il le faisait en 1903 (1), la démocratie organisée.

Il semble bien que nous soyons tout près de nous entendre complètement. Entre M. Deherme et nous, il y a seulement une pure *idée*, la République positiviste, qui ne peut nous séparer, puisqu'elle ne peut s'opposer au *fait* royal, et qui d'ailleurs n'exclut pas la monarchie, qu'elle admettrait en la concevant comme une dictature positiviste. A l'encontre de l'un de mes maîtres, M. Georges Sorel, j'ai beaucoup de respect pour Comte, et je tiens pour excellent que M. Deherme suive ses enseignements ; mais je ne puis mettre en comparaison un souhait, le rêve d'une imagination, la construction intellectuelle d'un individu, si grand qu'il soit, et pour tout dire une *utopie*, avec un fait historique, avec une expérience qui a duré plusieurs siècles. Ce sont deux grandeurs d'ordre si différent qu'il n'existe point de commune mesure pour les comparer l'une à l'autre. L'une peut être jugée sur ses résultats ; mais sur quoi jugerons-nous l'autre, et avec quoi ? Avec une logique incertaine, et nos passions, et notre folle imagination. *A priori*, la raison nous conseille ici de nous rallier à la tradition. Dans la vie quotidienne, c'est ainsi que nous nous décidons. Nous pouvons appliquer la même solution au problème du salut public. Je ne vois point d'ailleurs que les événements actuels posent la question.

Mais considérons en elle-même la dictature positiviste, sans la comparer à une autre institution. Nous permet-elle d'espérer que les luttes dont souffre

(1) Réponse à l'enquête sur la Monarchie ouverte par Charles Maurras, continuée par Jean Rivain.

notre pays, et qu'il doit à la République, les luttes de parti, et leurs conséquences, l'exploitation de l'État et de la Nation par les partis, disparaîtront ? Je ne le vois pas. Et premièrement je ne vois pas comment s'établirait cette dictature, si elle n'est pas celle de la *Maison de France*, sans employer les moyens qu'emploient les républicains parlementaires pour conquérir le pouvoir, en d'autres termes sans constituer un parti. J'admets que ce parti puisse être constitué, et la dictature établie par son œuvre. La lutte des partis sera-t-elle terminée ? Cela ne me paraît pas possible. Sur quoi serait fondée la stabilité de la dictature ? Je vois bien, au contraire, mille raisons d'instabilité, de discordes, de luttes civiles. N'y a-t-il point cent ambitieux, cent hallucinés, cent hommes généreux qui ne puissent désirer la dictature, et constituer à leur tour de nouveaux partis contre la dictature établie ? Quel ordre faible qu'un ordre ainsi constitué puisque le pouvoir repose sur la conquête d'un parti, et autorise par là même de nouvelles entreprises de nouveaux partis, et comment espérer que nous pourrions, dans les troubles qu'il engendrerait, mener à bien la tâche d'organisation que la République parlementaire nous interdit ?

Si nous avons la volonté bien nette de rejeter définitivement les luttes politiques qui nous font perdre de vue nos propres intérêts, il est de toute nécessité que l'État soit en dehors de nos atteintes. Si nous conservons quelque pouvoir sur la fondation même de l'État, nous serons toujours tentés d'en user. La dictature nous donne ce pouvoir. C'est pourquoi nous la rejetons. Nous ne donnerons toutes nos forces à notre travail, à l'organisation de nos associations,

de nos syndicats, que si l'État est placé hors de nos convoitises. C'est pourquoi nous sommes royalistes. M. Deherme, qui connaît bien *l'Action française*, sait qui nous attendons : le Roi, un roi que nous ne ferons pas; un roi qui a été fait par Hugues Capet.

Au reste, M. Deherme n'a point de préventions contre le Roi. Mais il en a contre les émigrés qu'il ramènerait à sa suite, « qui n'ont rien appris ni rien oublié ». Je ne comprends pas bien cette prévention. Même si elle était justifiée, ce serait, me semble-t-il, d'un intérêt assez mince. Mais elle ne me paraît point justifiée. La restauration se fera dans des conditions sociales très différentes de celles qui existaient en 1815. Les émigrés dont parle M. Deherme, je ne les vois pas. Et s'ils existent, j'avoue très sincèrement que je ne sais pas ce que nous aurions à leur apprendre. Je crois même que nous avons beaucoup à apprendre d'eux.

Nous nous éloignons un peu de notre sujet; mais la question des émigrés va nous y faire revenir, car elle pose la question Louis XVIII, et cette question pose celle du bénéfice que trouvera l'intérêt ouvrier à la restauration. M. Deherme me rappelle que les rois eux-mêmes, depuis la Révolution, « ont tenu bon pour maintenir le prolétariat dispersé ».

Cette remarque est très importante. Je tiens à y répondre, et ma réponse vaudra également pour les émigrés.

Il n'y a pas eu, à proprement parler, de monarchie organisée, ou plutôt de nation organisée sous le régime monarchique depuis 1789. Voici ce qu'il ne faut pas oublier. Toutes les institutions qui ont été créées par la monarchie française ou qui sont nées et se sont développées sous sa garantie ont été détruites

par la Révolution. En 1815, elles ne renaissent point. La France, à cette époque, me paraît, si j'ose employer une image un peu triviale mais qui me paraît expressive, la France est désossée; c'est un corps dont la charpente est brisée, et dont les muscles sont atrophiés. Le cœur seul, c'est la monarchie restaurée, fonctionne. Mais l'organisme tout entier, blessé, désorganisé, est à reconstituer. Les associations, les groupes sociaux, les organes et les membres qui assurent le parfait fonctionnement du corps monarchique, manquent. Peut-on s'étonner que, dans ces conditions, alors que manquent les régulateurs de la machine, des erreurs ont été commises; et alors qu'un organe parasitaire, le Parlement, rongeaît le corps français, s'étonnera-t-on qu'une des bases de la monarchie française, l'organisation des métiers, n'ait pu se refaire? Ce n'est pas Louis XVIII, ce n'est pas Charles X, qui s'y sont opposés, c'est la Révolution dont l'esprit demeurait et vivait par des institutions.

Au reste, pour prévenir tout malentendu, je rappellerai à M. Deherme que nous n'attendons pas du Roi notre pain quotidien, c'est-à-dire notre organisation. Nous attendons de lui qu'il chasse les politiciens, qui après la Restauration se sont interposés entre le peuple et le trône, et qu'il mette au service de l'intérêt français, qui est le sien, l'État qui sert aujourd'hui l'intérêt étranger.

Et pour le reste, c'est sur nous-mêmes que nous comptons. Notre maître Criton a écrit là-dessus, dans *l'Action française*, des paroles définitives que je tiens à reproduire ici: « Nous ne sommes pas, nous n'avons jamais été pour l'« octroi » des libertés. Les libertés ne s'octroient pas. Elles se prennent.

Elles ne viennent pas d'en haut, mais d'en bas. L'autorité supérieure les garantit, les reconnaît, les consacre; elle est tout à fait incapable de les donner. Elles sont. On les a. » Ces paroles expriment exactement l'esprit que nous apportons dans notre tâche d'organisation sous le régime monarchique.

GEORGES VALOIS.

RÉPONSE A M. GEORGES VALOIS

Auguste Comte nous invite à « remplacer les vains débats sur la possession du pouvoir par l'examen des règles relatives à son sage exercice ». Nous ne rechercherons donc pas le plus légitime ou le plus digne gouvernant, mais le plus efficace gouvernement.

Et d'abord un gouvernement, parce que nous tenons aux libertés déjà acquises et à celles que nous pouvons conquérir.

Le primitif, jouet de toutes les fatalités, n'a pas besoin de gouvernement; mais dès qu'il y a société, c'est-à-dire des libertés, cet organe s'impose. Et plus les relations se multiplient et deviennent complexes, plus la modifiabilité apparaît, plus les libertés s'affirment et se constituent, — plus le gouvernement doit être énergique et concentré.

Il ne peut y avoir de libertés positives étendues que sous une forte autorité.

Le gouvernement, c'est la réaction de l'ensemble sur les parties. « La fonction du gouvernement est, en effet, nous dit Pierre Laffitte, de déterminer le concours des individus et des familles, en respectant convenablement leur indépendance, conditions de tout progrès, de telle sorte que l'indépendance croît

avec le concours, sous certaines conditions données, ce qui montre bien l'action croissante du gouvernement. Cette fonction fondamentale du gouvernement peut se décomposer en trois opérations connexes quoique distinctes : *prévoir, pousser et retenir.* »

Par trois opérations de direction, de répression et de sécurité, au moyen de l'administration, de la police et de la justice, de l'action militaire et diplomatique, il faut qu'un gouvernement normal obtienne le concours en garantissant l'indépendance.

Le système parlementaire est inapte à cette fonction essentielle d'ordre et de progrès. Il ne peut prévoir, pousser et retenir. Non plus qu'il n'obtient la coopération, il n'assure les libertés. Il est vexatoire et anarchique à la fois. Au surplus, il manque de consécration. « Tout pouvoir, en effet, dit Pierre Laffitte, n'a de valeur qu'autant que, dans une grande mesure, il est indépendant de ceux sur qui il s'exerce; et la constatation d'une telle indépendance constitue précisément la consécration du pouvoir. Or, il est évident que l'électorat semble créer absolument les pouvoirs qu'il choisit, ce qui, si cela était absolument vrai, rendrait le gouvernement impossible. »

Une autre conséquence du parlementarisme, aussi nuisible à l'état statique qu'à l'état dynamique, c'est la séparation du pouvoir législatif de l'exécutif, vicieuse extension du principe organique de la séparation des deux pouvoirs temporel et spirituel. Je citerai encore, à ce propos, cette réflexion de P. Laffitte : « Dans notre situation, si dangereusement instable, le pouvoir législatif semble avoir théoriquement le droit de tout changer, et cela à chaque ins-

tant, ce à quoi dispose trop la maladie révolutionnaire, et ce que facilite la situation des députés toujours irresponsables et trop souvent incapables. Le gouvernement, au contraire, en face d'un appareil construit par le passé et de nécessités effectives qui déterminent une responsabilité précise, est toujours disposé à tenir compte d'un ordre fondamental que méconnaît l'arrogante futilité de nos législateurs. »

Pour une société de civilisation avancée et de libertés nombreuses, il n'y a de gouvernement normal, stable, obtenant le concours en garantissant l'indépendance, que d'un organe individuel, dictateur ou roi, réunissant le pouvoir législatif à l'exécutif, et ainsi nous préservant de la tyrannie et de l'incohérence législatives. C'est le meilleur remède à la légifération à outrance. Une dictature positiviste n'édicterait que les lois essentielles, puisqu'elle aurait la charge de les appliquer. Ces lois pourraient être préparées par le corps compétent du Conseil d'État dont il conviendrait, cependant, de modifier la composition.

Que la République positiviste soit une « pure idée », une « utopie », comme nous le dit M. Georges Valois, et la royauté « un fait historique, une expérience qui a duré plusieurs siècles », il n'importe. Le seigneur féodal aussi a été une réalité et la puissance énorme d'un chef industriel, d'un meneur de trust, une utopie. Un germe a plus de possibilité de lever que la poussière de reprendre forme. En tout cas, ce qui a été, quand il y a eu rupture complète, ce qui, à un moment, n'a pu subsister de soi-même, n'a pas plus

raison de reparaître que ce qui n'a pas été encore d'être.

La tradition est ce qui se continue. Si elle était tout ce qui fut, sans tri, en bloc, nous ne serions que des ombres. Or il y a ce qui passe et ce qui dure. Il y a le fait contingent et il y a la loi nécessaire. Cela est le roi et ceci est la monarchie, c'est-à-dire une direction politique unique, continue et responsable.

Voyons donc si une dictature positiviste, à transmission sociocratique, vaut une royauté héréditaire.

* *

M. Georges Valois nous dit : un dictateur représentera toujours un parti, celui qui l'a imposé. Et ce sera un parti qui le renversera. Nous aurons encore la curée, le *spolia victoribus*, avec l'instabilité, l'agitation générale, la fièvre politicienne...

C'est, précisément, ce qu'il y a lieu de reprocher aux royalistes.

Ils sont un parti de violence, avec des amitiés excessives et des haines exaltées, parfois jusqu'à l'aveuglement.

Ils ne voient la France que d'un côté, ils ne l'aiment que dans ce qu'ils en acceptent.

Qui ne voit que le prétendant est déjà prisonnier de ce parti et qu'il est lié par des solidarités de partisans ?

Ils n'évitent même point les divergences, car il y a plusieurs directions dans leur parti; ni les compétitions, car il n'y a pas qu'un prétendant, j'imagine.

Prétendant, ai-je dit ? C'est plutôt d'un candidat qu'il s'agit, s'il faut en croire les déclarations du duc d'Orléans au *Matin*, — et un candidat habile déjà à

flatter les préjugés de la foule, et les pires : suffrage universel et parlementarisme ! La possession du pouvoir intéresse beaucoup plus ce prétendant, semble-t-il, et la grande majorité de ses partisans, que les règles relatives au sage exercice du pouvoir. C'est pourquoi ils sont un parti.



Quoi qu'en dise mon contradicteur, M. Georges Valois, il en va tout autrement d'une dictature positiviste. Ici, pas de candidat, pas de partisans. On ne s'en tient qu'aux principes et à les répandre, à grouper les forces qui les mettront en jeu au moment voulu. Les circonstances feront surgir l'homme, qui ne sera pas, alors, l'instrument d'un syndicat d'intérêts ou de haines. Et ce sera Paris, sans doute, dans un grand mouvement de réaction vitale, comme son génie lui en a souvent inspiré, qui accomplira cette première opération, la plus délicate. Après, chaque dictateur désignera lui-même son successeur, sous la sanction de l'autorité spirituelle appuyée sur l'opinion publique organisée. Ainsi, ce président de France, comme l'appelle excellemment M. Pierre Félix, aura autant d'indépendance que le roi et la continuité sera aussi bien assurée.

L'hérédité ne laisse point d'avoir ses inconvénients. Dans les lignées royales, les fous, les imbéciles et les criminels ne sont pas rares. Dans toutes les familles régnantes, on peut même soutenir que la dégénérescence est de loi. Si la royauté a fait ce chef-d'œuvre social d'ordre, de beauté et de force humaine qu'est la France, malgré les Charles VI et les Louis XV, c'est qu'elle s'inspirait des meilleurs principes politiques. Nous retiendrons ces principes, mais pour le reste

nous tâcherons d'éviter les risques d'accidents. Et il est évident que l'hérédité sociocratique, le choix du successeur par le détenteur même du pouvoir, y réussit autant qu'il est possible. Il a, d'ailleurs, de belles expériences pour lui, comme l'indiquaient Auguste Comte et Pierre Laffitte : « la série des Antonins, celle des papes qui ont suivi et précédé Grégoire VII, et, en France, la succession des trois grands ministres, Richelieu, Mazarin et Colbert ».

Un homme, fût-il de génie, n'y suffit point, il est vrai. Il y faut, certes, comme pour la royauté, d'ailleurs, un minimum d'organisation.

Aussi ai-je dit dans mon article sur « la crise du parlementarisme » :

« Oui, une dictature, inébranlablement établie, pour sa fonction statique propre de maintenir l'ordre; mais contrôlée, contenue, sanctionnée par une opinion publique éclairée par les philosophes, disciplinée par le sentiment féminin, agissante par l'énergie prolétarienne.

« Oui, une dictature, fortement constituée, pour sa fonction dynamique propre de direction politique; mais ayant pour contrepoids les libertés puissamment organisées, d'après les mêmes principes organiques, de toutes les grandes activités économiques, politiques et sociales. »

Je veux bien, au reste, que ce premier dictateur, dans ces conditions, soit Mgr le duc d'Orléans si, par zèle inconsidéré de candidat, il ne se commet pas trop avec les plus dangereux fauteurs d'anarchie, les pires exploités de la nation, j'entends les flibustiers de la grande presse d'affaires. A

défaut d'un prolétaire éminent, j'accepterais même plus volontiers pour chef cet exilé que tout autre personnage non désigné par un génie politique éclatant ou des vertus civiques extraordinaires. Mais j'accepterais aussi celui, quel qu'il soit, que les événements feront surgir : un autre prince prétendant, un général d'aventures, voire Doumer, Déroulède, Millerand, Combes, Jaurès ou Clemenceau. N'étant pas d'un parti, je ne veux pas limiter les possibilités de salut.

Ce n'est pas la personnalité du chef qui importe le plus, c'est d'abord qu'il y en ait un, et ensuite qu'il connaisse et puisse appliquer les principes d'ordre public sans lequel aucun progrès n'est viable.

Suivant de Bonald, « les bonnes institutions rendent les hommes meilleurs », et c'est même à leur puissance éducatrice, bien plus qu'aux intentions qu'elles manifestent, à leur logique ou même à leurs résultats apparents, qu'on reconnaît qu'elles sont bonnes.

Prenons un Clemenceau, par exemple, si incohérent, si néfaste aujourd'hui, parce qu'il se meut dans un système chaotique et nocif. Supposons-le débarrassé des injonctions de la piraterie financière, des chantages de la presse, des pressions de la politique d'affaires et des sollicitations des électeurs et des électeurs d'électeurs. Il est indépendant et responsable, il est dictateur à vie et il a désigné son successeur. Il est, d'ailleurs, conseillé et jugé par le pouvoir spirituel des philosophes qui dirige l'opinion publique et il a pour contrepoids le prolétariat formidablement organisé pour le travail. Quel mal pourrait-il et voudrait-il faire ? N'est-il pas plus simple et plus sympathique de penser qu'il s'efforcera plutôt de laisser à

la postérité le souvenir de sa bonne volonté et de son intelligente fermeté ?

Mais, va-t-on m'objecter, l'organisation dont s'anime une politique positive n'existe pas. Aucun pouvoir spirituel, sauf l'ombre attristée que projette encore l'Église, n'est constitué ni en voie de constitution. On n'en aperçoit même pas les éléments. Comme savants il n'y a que des spécialistes, comme philosophes il n'y a que des universitaires et des dilettantes, sans désintéressement, sans caractère et sans doctrine. L'opinion publique, décérébrée, démoralisée, n'échappe à sa torpeur abrutie que par crises d'hystérie. Le prolétariat est dispersé, hors la cité, sans croyance qui le relie et sans organisation positive qui le rallie.

Tout cela est vrai. Nous le savons. Nous le disons. Mais ces conditions de vie sociale sont aussi nécessaires à un roi qu'à un dictateur. Et M. Georges Valois le reconnaît lui-même pour excuser l'impuissance de Louis XVIII et de Charles X. Si parfait qu'il soit, aucun mécanisme ne se peut passer de force motrice ; si parfait qu'on l'imagine, aucun arrangement social ne se peut passer de la vie.

C'est pourquoi, ici, tout en faisant la critique sévère du parlementarisme, on propose avant tout, aux hommes de cœur et d'intelligence, de s'unir, en dehors des partis qui opposent, pour une œuvre positive d'éducation et d'organisation.

Voici ce qui nous sépare des royalistes : ce sont des hommes de parti. Comme tous les partisans, ils

ont un beau programme, mais ils remettent pour l'appliquer d'être vainqueurs. Leur Monarchie est belle sous la République, comme la République paraissait belle sous l'Empire. Nous en avons assez. Nous exigeons une action positive, — et qui engage, et qui compromet.

Ce n'est pas le roi qui m'inquiète, ai-je dit, ce n'est pas, non plus, la phalange ardente, désintéressée et intelligente de *l'Action française*. Un Charles Maurras, pour ne citer que la tête et le cœur, n'a pas de mobiles suspects. Un homme de cette trempe est le meilleur argument vivant d'un parti qui a su se l'attacher. Ce n'est pas le roi, ni les royalistes d'aujourd'hui que je redoute, ce sont les émigrés, les royalistes profiteurs de demain.

A un roi, il faut une cour. A une cour, il faut une noblesse. Mais cette noblesse, désormais, n'a plus de sens. Dans une société industrielle, ils ne peuvent être que des parasites.

Nous avons à apprendre d'eux, m'affirme M. Georges Valois. Et quoi donc ? La manière matrimoniale de redorer les blasons avec de la boue et d'anoblir les millions criminels de la haute finance et des accapareurs américains ? Mais cette noblesse n'est plus française ni sociale !... Elle est alliée et asservie aux tripoteurs internationaux que, pour donner une juste satisfaction au prolétariat, un dictateur énergique dépossèdera et expropriera pour cause d'utilité publique.

Une société organique est hiérarchisée ; mais la hiérarchie que les royalistes se proposent de rétablir est périmée, ce n'est pas celle qui convient à la France moderne. Des parchemins ne suffisent point pour fonder une aristocratie.

Nous voulons un chef de France : ce roi n'est qu'un chef de parti. Comme un vulgaire ministre radical, il a une clientèle à pourvoir, et il s'appuie sur une classe vaniteuse et insuffisante, pour ne pas dire déshonorée. Ainsi, il est appelé à commettre les mêmes fautes que Louis XVIII et Charles X, et contre le prolétariat.

M. Georges Valois me dit qu'en 1815 on sortait de la Révolution. On n'en sortait pas, on y entrait. Si, en 1815, la France était « désossée », si elle était un corps dont la « charpente était brisée et les muscles atrophiés », il n'est rien depuis qui ait pu lui restituer ses os et ses muscles. La Révolution s'est aggravée. Elle a tout pénétré. En 1815, le prolétariat n'avait pas oublié encore ses corporations. Le compagnonnage était prospère, et le roi, si je ne me trompe, pour complaire à la ploutocratie naissante, était hostile aux compagnons. La famille, en tout cas, restait forte. Eh bien ! la Restauration a été impuissante. Si elle n'a pu que continuer la désorganisation nationale, en admettant seulement à en profiter les familles émigrés, pourquoi Philippe VII, dans des conditions plus défavorables encore, dans une anarchie beaucoup plus accentuée, ferait-il mieux ?

* *

Charles Maurras nous dit : « Nous ne sommes pas, nous n'avons jamais été pour l'« octroi » des libertés. Les libertés ne s'octroient pas. Elles se prennent. Elles ne viennent pas d'en haut, mais d'en bas. L'autorité supérieure les garantit, les consacre ; elle est tout à fait incapable de les donner. Elles sont. On les a. » M. G. Valois ajoute : « Nous n'attendons pas du roi notre pain quotidien, c'est-à-

dire notre organisation. » C'est donc qu'il faut s'occuper d'abord, en toutes conjonctures, de rassembler les éléments vivifiants des libertés et de mettre en lumière les principes supérieurs de toute organisation, par la pensée, par l'amour ou par l'action positive.

G. DEHERME.

LETTRE D'UN POSITIVISTE ROYALISTE

22 juin 1908.

CHER MONSIEUR,

Je viens de lire vos considérations sur le rétablissement de la monarchie. Sans vouloir discuter en détail des idées qui ont été les miennes, permettez-moi d'appeler votre attention sur un point dont vous ne dites rien, sur la question de la politique extérieure.

Lorsque, vers 1850, Auguste Comte songeait, pour la France, à une dictature républicaine, il croyait la paix européenne définitivement réalisée, et, avec cette candeur dont les plus grands esprits donnent parfois l'exemple, il proposait de réduire notre armée à 80.000 gendarmes. Si les événements ne lui avaient pas donné de démenti, je concevrais fort bien que la dictature républicaine nous fût proposée aujourd'hui encore. Une France n'ayant à compter avec aucune convoitise étrangère pourrait peut-être se contenter, pour tout gouvernement, d'un préfet de police sain d'esprit et ferme de caractère.

Mais, depuis longtemps, hélas ! les rêves dont on pouvait se bercer en 1850 font figure de chimères dangereuses. Aujourd'hui, notre pays se trouve pris, comme dans un étau, entre les ambitions de l'Angle-

terre et celles de l'Allemagne. C'est le secret de Polichinelle que ces deux puissances entretiennent des intelligences rivales dans le monde de nos politiciens. Il en résulte que, tantôt nous sommes les alliés de l'Angleterre, et tantôt nous faisons mine d'oublier nos vieilles querelles avec l'Allemagne, suivant que les intrigues souterraines, aidées d'une savante corruption, amènent au quai d'Orsay ce que Léon Daudet nomme, de pittoresque façon, le clan des « yes » ou le clan des « ya ».

Il n'est pas besoin d'avoir vieilli dans la carrière diplomatique pour comprendre que c'est là jouer avec le feu, et que nous courons de la sorte à quelque conflagration d'où la France sortira de nouveau mutilée, si elle n'y périt entièrement. Un peu de réflexion montre vite qu'une seule attitude nous conviendrait, celle d'une prudente neutralité, afin de pouvoir en cas de conflit profiter de la situation au mieux de nos intérêts, tout en imposant la paix autour de nous.

Mais pour prendre et surtout pour savoir conserver une pareille attitude, il faut beaucoup d'esprit de suite dans les affaires extérieures. Or, un dictateur peut disparaître subitement. On trouvera au besoin à se débarrasser de sa personne, si celle-ci devient trop gênante, du côté de l'Est ou du côté du Nord-Ouest. Mais on ne peut faire disparaître pareillement tous les membres d'une famille royale. Et, pour moi, c'est là que se trouve le nœud de la question.

Je suis devenu monarchiste le jour où j'ai bien compris que le régime royal comportait l'installation, à la tête du pays, moins d'un homme appartenant à une certaine race, que d'une famille dont les traditions se confondent avec celles de la France. Alors le roi peut être une personnalité médiocre, — et ce ne serait pas

le cas si mes vœux se réalisaient demain, — il peut être tout à fait incapable, la famille qui l'entoure, qui le soutient, qui le domine, surtout par son passé, empêchera qu'il ne s'écarte des règles fixées par ses ancêtres. Véritablement, il en est prisonnier, et sa liberté de mouvements a pour limite les nécessités qui s'imposent à lui de par sa qualité de souverain.

Ceci étant, relisez l'histoire de la famille capétienne. Remontez à ses plus lointaines origines. Elles sont bien instructives. A la mort du carlovingien Louis V, la couronne devait revenir à son oncle, Charles, duc de Lorraine. Mais celui-ci était suspect, comme vassal du roi de Germanie. Hugues Capet lui fut préféré par les principaux seigneurs et évêques de France. C'était la rupture définitive avec l'empire allemand et la fin de l'équivoque qui durait depuis la mort de Charlemagne. La famille de Hugues s'était, d'autre part, fait un grand renom en dirigeant les luttes contre les Normands, c'est-à-dire contre les ennemis du Nord-Ouest.

Ainsi, dès le début, les Capétiens reçoivent implicitement la mission d'assurer l'indépendance du pays contre ses deux rivaux, du côté de la mer et du côté du continent. Ils n'y ont jamais failli durant sept cents ans, c'est-à-dire tant qu'ils gardèrent le trône. Et, au dix-huitième siècle, Louis XV, ce prince si décrié, vit fort bien, en ce qui concernait le péril de l'Est, qu'il était en train de se déplacer, et que ce n'était plus contre la maison d'Autriche, mais contre celle de Prusse qu'il fallait désormais prendre des précautions.

Un pareil passé est le meilleur garant du présent et de l'avenir. Or, vous m'accorderez que, avant de réorganiser le pays, il faut d'abord assurer sa con-

servation. Si la France venait à disparaître — et le réveil du patriotisme ne suffirait pas à la préserver du péril de mort — ce serait un immense malheur, non seulement pour nous, mais pour la civilisation tout entière, et le prolétariat en souffrirait infiniment plus que les autres classes de notre société. Mais vouloir la fin, c'est vouloir les moyens. Je vous répète que je n'en vois plus qu'un : ramener notre roi.

Veillez bien croire, toujours, cher monsieur, à mon entière sympathie.

A. BAUMANN.

RÉPONSE A M. ANTOINE BAUMANN.

Auguste Comte a pu se tromper. Il s'est trompé surtout dans l'appréciation des faits et dans ses espérances. C'est à nous de le rectifier là-dessus. Mais sa méthode subsiste, malgré tout, et c'est sa méthode que nous utilisons.

Je ne vois pas en quoi un dictateur qui représenterait la France serait inférieur militairement à un roi.

Un dictateur positiviste a toujours son successeur qu'il a désigné prêt à continuer sa tâche, dans le même esprit. Il y a aussi, pour support, toutes les forces sociales organisées.

Une famille royale, même quand elle n'est pas divisée par les intrigues, pour la continuité comme pour la compétence, nous offre moins de garanties qu'un pouvoir spirituel dont les agents sont les hommes les plus qualifiés, au point de vue moral et intellectuel, qui ont renoncé à la richesse et à l'autorité temporelle pour se consacrer au service social.

Avant de réorganiser le pays, il faut en assurer la

conservation, me dit M. Baumann. Oui ; mais on ne le conservera pas si on ne le réorganise.

G. J. DEHERME.

LETTRE D'UN POSITIVISTE RÉPUBLICAIN

Le 19 juin 1908.

MON CHER MONSIEUR,

Je viens de lire avec grand intérêt l'article de votre journal, où vous exécutez si brillamment le parlementarisme. On pourrait croire que c'est la contre-partie, la réponse au discours de Rennes.

Telle n'est pas cependant ma pensée. Connaissant le tempérament de M. Clemenceau et ses antécédents, je pense autrement que ceux qui ont vu dans son discours l'expression de sa pensée.

On ne change pas sa constitution. Permettez-moi de vous citer un mot d'Auguste Comte qui constitue en quelque sorte une sentence : « Un coup d'État est toujours légitime quand il répond aux exigences d'une situation. » C'est en 1832 que ces paroles furent prononcées. M. Thiers, par ses sottises, avait jeté Paris dans une terrible insurrection. La rue Transnonain avait été ensanglantée, tout Paris agissant était dans le mouvement. Il ne pouvait évidemment aboutir, bien que ce fût la contre-partie de l'escamotage de 1836.

M. Comte, jeune encore, à la tête d'une société patriotique qu'il avait fondée, fit rédiger une adresse au roi. Il lui conseillait, en raison de la gravité de la situation, de chasser les deux Chambres et de prendre la dictature.

On voit la stupéfaction de M. de Montalivet, secrétaire du roi, en recevant, pour lui, cette adresse. Le roi Louis-Philippe se serait certainement rappelé, en voulant, lui aussi, nous débarrasser du régime parlementaire, de l'insuccès de M. de Polignac. Celui-ci fut sans doute bien imprudent. Il n'avait qu'une douzaine de mille hommes dans Paris. Pendant dix-huit ans on eut à regretter son insuccès. La République sortait évidemment du coup d'État qui nous débarrassait du parlementarisme.

En réponse au discours de Rennes, nous ne pouvons penser qu'une chose, c'est que le ministre prépondérant, avec la prudence qu'il sait avoir en toute occasion, veut laisser mûrir une situation qui ne tient à rien. N'en trouvons-nous pas une preuve dans nos présomptions sur la patience de Paris vis-à-vis du bloc ?

Puisque je suis en train de citer les grands mots, permettez-moi de vous citer celui du roi Louis XI à la bataille de Montlhéry : « Qui a Paris a la France ». Auguste Comte n'a-t-il pas dit : « Paris, c'est la France, c'est l'Occident » ?

On entend parler chaque jour de dictature dont on semble reconnaître la nécessité. « Une dictature, soit, mais à toute dictature, il faut un dictateur. » Ce dictateur est tout trouvé. Avec Auguste Comte et Louis XI, nous dirons : Paris, c'est la France !

Dans un opuscule que nous avons publié récemment, nous avons rappelé la Constitution que le grand penseur conseillait au Gouvernement provisoire qui avait surgi en 48. Nous ne pouvons que renvoyer à notre opuscule.

C'est Paris qui défait les Gouvernements qui ne sont plus en situation. En 48, Paris pouvait nous

fournir, suivant les conseils d'Auguste Comte, une forme de gouvernement, sanctionné d'avance par l'histoire. Il aimait mieux, par les chétifs gouvernements qui avaient surgi, faire appel au pays, qui rétablissait de nouveau ce régime parlementaire que Bonaparte devait renverser.

Voilà, cher Monsieur, les réflexions que fait un malade, en présence de la grave situation que nous traversons. J'aime à croire que le discours de Rennes n'est qu'une invitation à la patience.

Veillez, cher Monsieur, me croire comme toujours tout à vous.

D^r AUDIFFRENT.

RÉPONSE A M. LE D^r AUDIFFRENT

Je ne crois point que M. Clemenceau ait dit autre chose que ce qu'il pensait à Rennes. C'est un bourgeois. La bourgeoisie qui n'a plus la volonté des grands devoirs que lui imposerait un ordre organisé ne peut tenir qu'à l'anarchie parlementaire qui favorise son exploitation économique et permet ses basses jouissances.

Clemenceau a l'esprit de classe. S'il ne se fait aucune illusion sur le régime actuel, il ne veut pas en changer, à aucun prix, contre sa classe. Il en tire donc, pour son plaisir d'orgueil, tout ce qu'il peut. Il ne va pas plus loin. Il ne peut : c'est un dilettante bien plus qu'un homme d'État. D'ailleurs, dans sa situation, un homme d'État ne ferait pas mieux.

La dictature de Paris ? Je ne la vois pas. A toute dictature, il faut un organe. J'espère seulement une dictature établie d'abord par Paris.

G. DEHERME.

Revue des Opinions, des Faits et des Idées

L'INDO-CHINE

Les plus mauvaises nouvelles nous arrivent d'Indo-Chine. Nous sommes menacés de perdre la belle colonie que nous ont conquise l'audace intelligence de nos explorateurs et l'héroïsme de nos soldats.

Les troubles ont éclaté parce qu'on a dégarni les postes de défense après en avoir, humblement, demandé la permission aux... Japonais. Ce ne fut là, d'ailleurs, que la faute ultime. On eût pu gouverner les indigènes indo-chinois avec très peu de force militaire.

Notre administration incohérente a tout gâté. Nous avons surchargé les indigènes d'impôts inconsidérés (il y a tant d'électeurs de ministres, tant de francs-maçons à pourvoir !) nous les avons heurtés de toutes manières, et plus encore dans leurs sentiments profonds que dans leurs intérêts.

Il est vrai que nous leur avons appris la langue française pour qu'ils puissent lire les affiches blanches que nous apposons chez eux et connaître ainsi que M. R. Viviani éteint les étoiles.

C'est par les lettrés qu'on eût pu agir sur ce peuple : les fonctionnaires ont préféré s'appuyer sur ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisé : les prostituées, les boys et les interprètes. Les lettrés sont devenus les ennemis irréductibles de notre influence dissolvante, et avec eux tout le vrai peuple.

Dans deux articles fortement pensés de *la Revue bleue*, parus les 16 et 23 mai dernier, M. Harmand, notre ancien commissaire général en Annam et au

Tonkin, examine le « problème de l'instruction publique en Indo-Chiné ». Dans ce pays, c'est le principal problème en effet.

M. J. Harmand dénonce congrûment les erreurs d'assimilation. Il dit qu'il eût fallu conserver avant tout, perfectionner peut-être, mais non subvertir l'ancienne organisation.

Peut-être serait-il encore temps de suivre ses excellents conseils. Malheureusement, on n'en fera rien.

PAR TOUS.

Les Livres qui font penser

Le Soir de ma vie, par MALWIDA DE MEYSENBURG, 3 fr. 50 (Fisbacher, éd., 33, rue de Seine). — C'est le beau soir d'une belle vie. Une de ses amies lui avait dit un jour : « Je voudrais assister à tes derniers moments. Tu as eu la vie la plus humaine qu'on puisse imaginer. Ta mort sera semblable à ta vie. »

Et elle fut telle, en effet, la fin de Malwida de Meysenburg, à Rome, le 26 avril 1903. M. Gabriel Monod, en préface, l'évoque avec émotion.

Elle avait alors 85 ans. Elle avait donc traversé la plus plus grande partie du dernier siècle, — et par la route de beauté et de bonté. Sur cette route choisie, elle avait rencontré les plus grands esprits et les cœurs les plus chauds, et elle aimait à en parler. C'est ce qui rend si précieux les deux volumes des *Mémoires d'une idéaliste*, et celui-ci, du *Soir de ma vie*, qui en est la suite et, malheureusement, la fin.

Dans ce dernier, elle nous parle de son ami Richard Wagner et de sa famille, de l'inauguration du théâtre de Bayreuth à laquelle elle assista, de Mazzini, Nietzsche, Rée, de l'idylle touchante de Liszt et de la princesse Caroline de Wittgenstein, de Minghetti, R. Bonghi, G. Morelli, l'évêque Strossmayer, Pie IX, Garibaldi, von Lenbâch, A. Warsberg, Bernhard Bülow, etc...

Sa philosophie intéresse moins. Quoique avec Gœthe elle eût accoutumé de dire : « C'est en vain que des esprits dérégés prétendent atteindre à la perfection de la pure grandeur », — son « idéalisme » était un nuage joli bien plus qu'une lumière directrice. Elle pouvait aller ainsi, elle, parce que son cœur y suppléait, parce qu'elle était une nature exceptionnelle, et aussi parce que sa condition sociale la mettait à l'abri des luttes brutales et des réalités qui effarent.

Elle a de fortes pensées, mais ce n'est pas celles que l'idéalisme lui inspire : « Les personnages de Gabriel d'Annunzio, dit-elle, qui ne font que s'abîmer dans les passions ne sont pas du tout intéressants. Il n'y a vraiment d'intéressant que la victoire remportée par une volonté forte sur la passion. J'abhorre cette perpétuelle vivisection de la volupté et des penchants malsains qui ne font de l'homme qu'un lâche et de la femme qu'un instrument de corruption. » — « La résignation ne doit pas être le résultat du découragement, mais le fruit généreux d'un courage supérieur. »

Ses « adieux au monde » sont d'une grande noblesse : « Ce qui est l'essentiel, n'est-ce pas, c'est une volonté forte et sans tache et une infatigable persévérance à la transformer en actes ?... »

Voilà un bon livre pour les femmes, égarées par tant de sentiments faux, étourdies par tant de frivolités. Elles y apprendront comment on emplit sa vie et à quoi on reconnaît ce qui vaut d'être vécu.

G. DEHERME.

Pour éviter tout retard, prière d'adresser ce qui concerne l'Administration et la Rédaction de la Revue à M. G. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var).

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

15-7 08. — Tours, Imp. E. ARRAULT et C^{ie}.



LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE

PARIS — 30, Rue Jacob (6^e Arr.)

GRAND ASSORTIMENT D'OUVRAGES

Économie Politique, de Sociologie, de Philosophie

Finances — Impôts — Banques — Bourse

Question monétaire — Administration — Enseignement

Travaux publics — Commerce — Douanes

Marine — Transports — Colonies — Économie rurale

Régime pénitentiaire, etc.

Statistique, Démographie, Population

Questions ouvrières : Mutualité, Prévoyance, Assistance,
Hygiène.

DOCUMENTS OFFICIELS ET PARLEMENTAIRES

Publications des Ministères, de l'Office du Travail et du Conseil
supérieur du Travail

Projets de loi, Propositions et Rapports

DÉPOSÉS A LA CHAMBRE ET AU SÉNAT

Le classement méthodique et l'organisation de notre librairie nous permettent d'offrir ou de soumettre immédiatement quantité d'ouvrages, de brochures et de documents parlementaires sur une question déterminée.

Nous nous chargeons de rechercher les discussions aux Chambres et les travaux préparatoires d'une loi.

VENTE PAR FASCICULES SÉPARÉS

DES

LOIS et DÉCRETS promulgués depuis 1794

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

BLOUD & C^{ie}. Editeurs
4, Rue Madame — PARIS (TÉL. 722-99)

L'Afrique Occidentale FRANÇAISE

ACTION POLITIQUE

ACTION ÉCONOMIQUE

ACTION SOCIALE

Par **GEORGES DEHERME**

(1 vol. in-8 carré de 528 pages. — Prix : 6 fr. ; franco 6 fr. 60)

Librairie **C. REINWALD**. — **SCHLEICHER Frères**, Editeurs
Paris. — 61, rue des Saints-Pères, 61. — Paris (VI^e)

ÉDITION POPULAIRE

à 2 francs le volume

COURS DE PHILOSOPHIE POSITIVE. PAR AUGUSTE COMTE

- Tome I. — Préliminaires généraux et Philosophie mathématique, 1 vol. in-8 de xiv-410 pages.
Tome II. — Philosophie astronomique et Philosophie physique, 1 vol. in-8 de viii-380 pages.
Tome III. — Philosophie chimique et Philosophie biologique, 1 vol. in-8 de 448 pages.
Tome IV. — Partie dogmatique de la Philosophie sociale.
Tome V. — Partie historique de la Philosophie sociale en tout ce qui concerne l'état théologique et l'état métaphysique.
Tome VI. — Complément de la partie historique de la Philosophie sociale, et conclusions générales.

Les trois premiers volumes viennent de paraître.
